

Aiacciu, u 08 février 2021

Madame la Présidente,

Le 7 octobre dernier, le comité de bassin a adopté le projet de schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) 2022-2027 et s'est prononcé favorablement sur son programme de mesures (PdM) associé.

Depuis l'état des lieux, vous avez contribué, à plusieurs reprises, à leur construction et je vous en remercie.

Le SDAGE fixe les grandes orientations d'une bonne gestion de l'eau et des milieux aquatiques. Les évolutions majeures du projet de SDAGE 2022-2027 concernent l'anticipation et l'adaptation au changement climatique avec la création d'une nouvelle orientation fondamentale dédiée, ainsi que la gestion équilibrée et durable de la ressource en eau et des milieux aquatiques, qui repose sur une approche globale et partagée avec la mise en œuvre de projets de territoire. Ce projet, en confortant le rôle des intercommunalités, suscite également un progrès réel en matière de gouvernance. La lutte contre les pollutions reste un enjeu d'actualité, conforté par une meilleure prise en compte des eaux pluviales. Enfin, dans la continuité des documents en vigueur, la contribution à la préservation ou à la restauration des milieux (zones humides, cours d'eau, milieu marin) et de leur biodiversité s'y trouve renforcée.

Dans le cadre de la consultation du public et des assemblées locales prévue aux articles L.212-2 et R.212-6 du code de l'environnement et par la délibération 20/145 AC de l'Assemblée de Corse en date du 5 novembre 2020, je vous saurais gré de bien vouloir nous faire connaître votre avis sur les documents suivants :

- le projet de SDAGE 2022-2027 et ses documents d'accompagnement ;
- le rapport d'évaluation environnementale ;
- le projet de PdM 2022-2027, relevant du préfet coordonnateur de bassin, préfet de Corse.

Madame Marie-Jeanne NICOLI

Présidente du conseil économique, social, environnemental et culturel de Corse

Palais Lantivy

BP 414

20 183 AIACCIU cedex

Pour la première fois, la consultation est entièrement dématérialisée. Vous pouvez consulter ou télécharger ces documents sur le site www.corse.eaufrance.fr. Ils sont accompagnés de documents informatifs (avis de l'autorité environnementale et éléments complémentaires, fiche de méthode, cartographie interactive des masses d'eau, plaquette synthétique de présentation des projets...) qui vous permettront une meilleure appropriation et une meilleure compréhension des enjeux de la politique de l'eau du bassin.

Votre avis doit être déposé sur ce site **au plus tard le 15 juin 2021**.

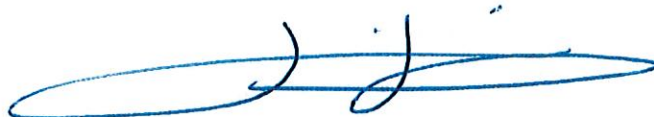
Le secrétariat technique (services de la DREAL, de l'agence de l'eau et de la Collectivité de Corse) reste à votre disposition pour vous fournir les informations complémentaires qui vous seraient utiles.

Toutes les réponses recueillies feront l'objet d'un traitement dont les suites données seront soumises au comité de bassin en vue de la finalisation du SDAGE et du PdM associé d'ici à fin 2021, et mises à disposition sur le même site Internet.

Je vous informe également que le projet de plan d'action pour le milieu marin de la Méditerranée occidentale et le projet de plan de gestion des risques d'inondation du bassin de Corse feront l'objet concomitamment de consultations spécifiques.

Je vous prie d'agréer, Madame la Présidente, l'expression de ma parfaite considération.

**P/ Le président du Comité de bassin,
Le Vice-Président,
Président de l'office d'équipement hydraulique,**



Saveriu LUCIANI

